

HABITAT

Un projet,
une solution,
une porte d'entrée
unique.



Acheter son premier logement

► LES DÉMARCHES





Vous souhaitez acheter votre premier logement ?

Devenez propriétaire avec " Mon Premier Toit ".

La Communauté de communes
du Pays Fouesnantais (CCPF) vous accompagne
pour acheter votre première résidence
principale dans le parc existant.

Le dispositif "Mon premier toit" est
un prêt à taux zéro, dont les intérêts sont
intégralement pris en charge par la CCPF.
Destiné aux jeunes ménages primo-accédants,
cette aide à l'achat facilite leur installation
sur le territoire.

En parallèle du PTZ local pour l'achat
dans l'ancien, financé par la collectivité,
un PTZ national existe pour les projets
de construction sur l'ensemble
des communes, quel que soit
leur zonage.



Vous êtes concernés si...

- Vous êtes **primo-accédants**
- Vous n'êtes pas déjà **propriétaire** d'une résidence principale, secondaire ou d'un bien en location
- Vous avez prévu d'acheter un bien à titre de résidence principale dans le parc privé sur l'une des 7 communes du Pays Fouesnantais.
- Vous avez des revenus annuels inférieurs aux plafonds de ressources du **Prêt à Taux Zéro national** en vigueur à la date de la demande

** Dispositif ouvert pour l'acquisition d'un logement dans le parc privé hors achat de logements sociaux, hors VEFA, hors dispositifs PSLA, BRS ou tout autre dispositif d'accession à la propriété.*

Une aide financière, on vous en dit plus...

" Prêt à taux zéro " financé par la collectivité pour l'achat dans le parc existant :

- > pour l'achat d'un logement classé de A à D :
PTZ octroyé de 20 000 €
- > pour l'achat d'un logement classé E,F ou G :
PTZ octroyé de 30 000 €



Plafonds de ressources 2026

Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Plafonds de ressources (en €)		
	Zone B1	Zone B2	Zone C
1 personne ne comportant aucune personne à charge, à l'exclusion des jeunes ménages ou 1 personne seule en situation de handicap	34 500 €	31 500 €	28 500 €
2 personnes ne comportant aucune personne à charge, à l'exclusion des jeunes ménages ou 1 personne seule en situation de handicap	51 750 €	47 250 €	42 750 €
3 personnes ou 1 personne seule avec 1 personne à charge ou jeune ménage sans personne à charge ou 2 personnes dont au moins 1 en situation de handicap	62 100 €	56 700 €	51 300 €
4 personnes ou 1 personne seule avec 2 personnes à charge ou 3 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	72 450 €	66 150 €	59 850 €
5 personnes ou 1 personne seule avec 3 personnes à charge ou 4 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	82 800 €	75 600 €	68 400 €
6 personnes ou une personne seule avec 4 personnes à charge ou 5 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	93 150 €	85 050 €	76 950 €
7 personnes ou une personne seule avec 5 personnes à charge ou 5 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	103 500 €	94 500 €	85 500 €
À partir de 8 personnes	113 850 €	103 950 €	94 050 €

Zone B1 : Fouesnant, Bénodet, La Forêt-Fouesnant
Zone B2 et C : Pleuven, Saint-Evarzec, Gouesnach, Clohars-Fouesnant

Préparez votre projet

AVANT votre acquisition :



Vérifiez vos conditions d'éligibilité.
En cas de doutes,
vous pouvez contacter
le service **Habitat de la CCPF**
au **02 98 51 61 27**



Téléchargez le dossier en ligne :
PLH – Jeunes ménages
fiche d'information



Envoyez votre dossier
au service habitat pour **instruction**



Bénéficiez de l'accompagnement
du service Habitat dans le cas
où vous avez un **projet de travaux**.



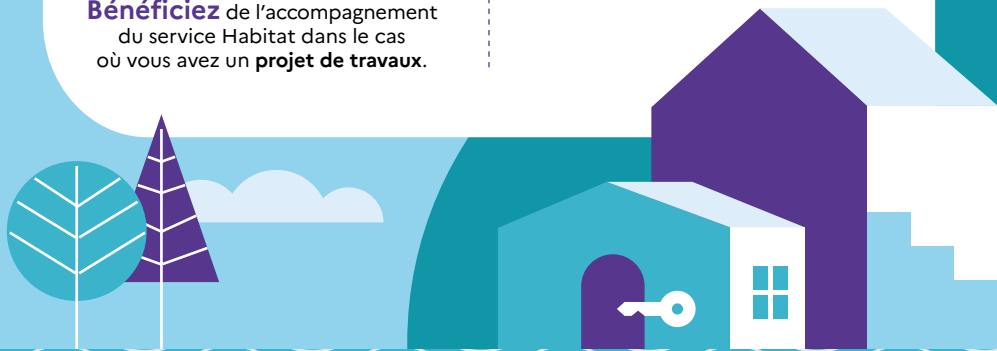
Recevez une réponse de la **CCPF**
qui vous informe de votre éligibilité
au prêt à taux zéro, après avoir été
reçus par les services de l'ADIL.



Échangez avec le service
Habitat et votre notaire
pour intégrer une **clause de clause**
de reversement en cas de revente
anticipée du bien.



Recevez via votre établissement
financier votre offre de prêt
qui intègre le PTZ
" Mon Premier Toit ".





Contactez-nous au 02 98 51 61 27

(du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h 30)

contact@cc-paysfouesnantais.fr



11 espace de Kerourgué • CS 31046 • 29170 FOUESNANT
www.cc-paysfouesnantais.fr

Octobre 2025 • Ne pas jeter sur la voie publique
Conception • bureaudeelaune • © iStock



**LE TRI
+ FACILE**

